

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 14 octobre 2016

INFORMATION MEDIAS

Point de situation sur le feu de brousse, côte est, et rappel des précautions à prendre pour procéder à des écobuages

Depuis trois jours, des sapeurs-pompiers de plusieurs communes, avec l'appui de la direction de la défense et de la protection civile du Haut-Commissariat, luttent contre un feu de brousse situé sur les hauteurs du plateau Atohei, dans la commune de Hitia'a O te ra.

Avec l'aide d'un hélicoptère bombardier d'eau, les soldats du feu ont réussi à protéger une vingtaine d'habitations qui étaient potentiellement menacées par l'incendie.

Cette mobilisation de moyens humains et matériels importants, est toujours en cours, à cette heure.

L'écobuage, qui est une pratique régulière en Polynésie, est probablement à l'origine du sinistre. Aussi, en cette période de sécheresse où se sont multipliés les départs de feux, le Haut-commissariat rappelle que le brûlage des végétaux, s'il n'est pas déjà réglementé par un arrêté municipal, doit respecter les précautions suivantes :

- veiller à informer le maire et les sapeurs-pompiers locaux du projet de brûlage ;
- le brûlage doit être plutôt réalisé en milieu de matinée ;
- seule une quantité limitée de déchets de végétaux inférieure à un demi mètre cube peut être brûlée, en une seule fois. Le brûlage d'autres déchets est strictement interdit, quelle qu'en soit la nature ou la quantité ;
- le brûlage ne peut avoir lieu que chez la personne qui en prend l'initiative, et à une distance qui ne pourra être inférieure à dix mètres des bâtiments alentours et de la limite des propriétés voisines ;
- avant tout allumage de feu, des mesures d'extinction adaptées doivent être mises en place
- tout feu est proscrit par grand vent (supérieur à 20 km/h) ou lorsque la fumée risque de gêner la circulation publique ou de provoquer tout autre trouble manifeste ;
- le feu doit, pendant toute sa durée, être surveillé, sans interruption, par au moins un adulte et être totalement éteint avant de quitter les lieux.

Contact Presse